

s'il y a lieu, on ne manquera pas de me reprendre.

Maintenant, j'aimerais verser au compte rendu une lettre reçue, aujourd'hui même, d'une personne qui, j'en suis sûr, ne m'accorde pas particulièrement son appui. Il s'agit d'une lettre des plus sincères, d'un citoyen canadien qui se trouve être l'un de mes commettants. Si vous me le permettez, je vais la consigner au hansard, quitte à commenter ensuite un ou deux points qu'elle soulève. Voici donc le début de cette lettre qui m'est adressée:

Cher Député et Ami,

Je vous sais gré des lettres et des renseignements que vous me faites parvenir de temps à autre. Je suis disposé à vous exprimer mon opinion sur cette affaire de drapeau, dans laquelle les deux partis s'y prennent bien mal...

Je suis heureux que cette personne n'ait pas identifié les partis auxquels elle fait allusion. D'après ce principe, je pourrais peut-être excuser mon propre parti, mais je ne tenterai pas de le faire. La lettre se poursuit ainsi:

...et c'est une honte d'avoir employé ainsi tout le temps de cette session. Mais j'espère que ce drapeau Pearson ne sera pas accepté, même si vous devez rester là jusqu'à l'an prochain. La meilleure chose à faire pour l'instant, c'est de remettre à plus tard toute la question du drapeau et de chercher à savoir s'il y a des gens qui en approuvent le principe...

Alors un gouvernement, qui songerait plus au pays qu'à ses programmes, pourrait instituer un comité formé de députés de tous les partis pour choisir un nouveau drapeau. Un vote sur ce drapeau ne suscitera que plus d'embarras. La partie perdante voudra cracher sur le drapeau chaque fois qu'elle le verra. Si M. Pearson réussit à faire avaler de force aux Canadiens son drapeau à trois feuilles d'érable, il ne sera pas le seul à blâmer: vous qui aurez permis que cela arrive, vous y serez pour quelque chose. Un vote sur cette question sera aussi mauvais...

Le mot suivant m'échappe. Cette lettre vient d'un citoyen canadien qui cherche à faire une critique sincère de la Chambre dans son ensemble et je crois qu'elle traduit certaines pensées de nombreux Canadiens.

Ici, nous avons tous entendu beaucoup parler de cette affaire du drapeau. Il y a quelques instants à peine, un député qui siège à ma gauche a dit que les Canadiens ne faisaient rien pour remédier à la situation. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois dans le passé—une fois en particulier—je pense que les Canadiens s'en occupent. Ils cherchent fébrilement à trouver pour tout le pays un terrain d'entente qui nous conduira à un drapeau canadien distinctif. J'ai déjà dit ce que devait être, à mon avis, un drapeau canadien distinctif. Il serait peut-être de mise de le répéter aujourd'hui.

Pour toutes sortes de bonnes raisons, je crois que nous devrions prendre le pavillon

[M. Gundlock.]

canadien comme modèle de base de tout nouveau drapeau distinctif. Nous pourrions peut-être remplacer l'Union Jack que comporte aujourd'hui le pavillon par un pavillon rouge complet mais réduit. Il resterait ensuite les trois quarts de tout le drapeau où nous pourrions placer trois feuilles d'érable ou bien une feuille d'érable rouge, verte ou de toute autre couleur. Il serait peut-être bon de mettre sur le battant du drapeau un épi de blé ou un calumet de paix, comme on l'a déjà proposé. J'ai repris cette idée pour la mettre en lumière, monsieur l'Orateur.

Depuis des jours, des semaines, des mois et même des années, je pense au drapeau et je trouve qu'il serait absolument inconcevable d'abandonner complètement ce que j'appelle notre héritage et que représente notre drapeau officiel car, malgré ce que certains diront, c'est notre drapeau officiel. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à se reporter à certains décrets du conseil ou à certaines pages du hansard.

Monsieur l'Orateur, de nombreux modèles de drapeau ont été proposés. J'aimerais citer des passages d'un éditorial du *Telegram* de Toronto, en date du samedi 22 août dernier, dont je dois dire, en toute honnêteté et en toute justice, qu'il n'est pas du tout élogieux à l'égard des partis.

Le pavillon rouge canadien ne doit pas être abandonné sans le consentement du peuple.

Il est sans doute un peu tard pour parler de la sorte; peut-être que non cependant.

Aucune décision de la Chambre des communes, à la suite d'un vote libre ou autrement, pour faire disparaître notre pavillon historique et le remplacer par un fanion, choix du premier ministre, ne peut s'entendre comme exprimant le point de vue unanime de la nation.

Cela me ramène à ce que je disais précédemment. Certains vis-à-vis se sont récriés quand j'ai douté du fait que le modèle indiqué dans le projet de résolution présenté au nom du premier ministre avait vraiment fait l'objet d'un débat et d'un examen aux réunions du cabinet et à l'occasion des caucus. Avec tout le respect que je dois à cette assemblée, je me demande si la chose a eu lieu. J'ai ici des lettres innombrables...

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, j'invoque un fait personnel...

M. Gundlock: ...qui signalent le fait...

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. L'honorable député de Cap-Breton-Sud a affirmé que j'avais traité de menteur l'honorable député de Lethbridge, parce que j'avais dit que l'affaire avait été débattue en réunion fermée. J'ai déclaré de ma place que l'affaire avait